

## COMMUNIQUE DE PRESSE SUR UN FINANCEMENT LOCAL DES CANTINES SCOLAIRES EN COTE D'IVOIRE

Dans le souci de prioriser l'éducation, le gouvernement ivoirien a pris la décision de rendre l'école obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans depuis la rentrée scolaire 2014-2015.

A cet effet, l'un des défis dans la lutte efficace pour encourager la scolarisation et maintenir les élèves dans le circuit scolaire consiste à créer les conditions pour une bonne alimentation des enfants à midi. Ainsi, les cantines scolaires ont été identifiées comme une solution idoine à ce défi.

Cependant une étude menée par SOCIAL JUSTICE en 2019 avec l'appui financier de l'International Budget Partnership (IBP) sur le financement des cantines scolaires en Côte d'Ivoire a fait ressortir les conclusions suivantes :

- Le gouvernement a effectivement placé le secteur de l'éducation comme une de ses priorités et lui a alloué environ 17,6% de son budget au regard de la Loi de finances 2017.
- Aussi, selon la stratégie nationale d'alimentation scolaire pour la période 2012-2017, élaboré par l'Etat en partenariat avec le PAM et le PNUD, les zones prioritaires d'intervention sont définies en analysant de manière combinée le niveau d'insécurité alimentaire, le taux de prévalence de la malnutrition chronique, le taux de scolarisation et le taux de pauvreté dans les différentes régions du pays. Plusieurs zones ont donc été identifiées selon trois niveaux prioritaires pour l'implantation de cantines scolaires.
- Ainsi ladite stratégie nationale définit comme **Priorité 1** (Cavally ; Guémon ; Poro ; Bagoué ; Tchologo ; Bafing), **Priorité 2** (Worodougou et Béré) et **Priorité 3** (Gontougo et Bounkani).

- Le rapport révèle également que la majorité des fonds alloués aux cantines scolaires **soit 65% proviennent de financements extérieurs, tandis que l'Etat couvre environ 35%**. Ce qui pourrait avoir une incidence sur le fonctionnement de ces cantines si éventuellement les bailleurs venaient à se retirer.
- Enfin, le rapport révèle que **67 écoles sur 100 ne disposent pas de cantines scolaires et qu'environ 61 élèves sur 100 fréquentent ces écoles**. Ce qui augmente le risque d'abandon scolaire.

Au regard de ces résultats et compte tenu du fait que les cantines scolaires sont essentielles pour un meilleur parcours scolaire des enfants, il nous paraît judicieux et après analyse, d'émettre les recommandations suivantes :

**Au titre de la mobilisation des ressources financières additionnelles :**

- 1. Instituer une parafiscalité pour la constitution d'un fonds destiné au financement des cantines scolaires ;**
- 2. Susciter l'intérêt et mettre à contribution les entreprises de l'éducation, de la santé et de l'alimentation dans chaque localité en vue de la mobilisation des financements ;**
- 3. Susciter l'intérêt et mettre à contribution les coopératives locales de vivriers, de café, cacao, hévéa, etc. pour le financement des cantines scolaires de leurs localités ;**
- 4. Impliquer les CDLM des zones minières en production dans le financement des cantines scolaires ;**

**Au titre de l'implication des collectivités locales dans le fonctionnement des cantines scolaires :**

- 1. Travailler de concert avec le ministère en charge du budget, le ministère en charge de l'éducation nationale et les partenaires techniques et financiers, ainsi que les acteurs locaux et sociaux tels que SOCIAL JUSTICE afin de déterminer des sources locales à la contribution du budget locale afin de financer le fonctionnement des cantines scolaires ;**
- 2. Solliciter des bourses alimentaires auprès collectivités décentralisées.**

**Au titre de l'implication des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) dans le fonctionnement des cantines scolaires :**

- 1. Demander un appui aux COGES pour l'implantation des champs scolaires. Et enfin ;**
- 2. Encourager les COGES à appuyer le fonctionnement des cantines scolaires en couvrant une partie des besoins de fonctionnement de celles-ci.**

**C'est donc en conjuguant les efforts des acteurs de développement local, partenaires sociaux et le secteur privé avec ceux de l'Etat que nous parviendrons à offrir aux enfants la joie et la possibilité d'aller plus loin dans le cycle scolaire en leur permettant de bénéficier des services d'une cantine scolaire réellement fonctionnelle à 100%.**

**SOCIAL JUSTICE, avec son partenaire International Budget Partnership, vous remercie de votre aimable attention.**

**Fait à Abidjan, le 03 Juillet 2020**

**Lu par :**

**KRA Kouamé Constantin : Directeur des opérations**

**Pour l'ONG SOCIAL JUSTICE**

NOTES AUX REDACTIONS

L'analyse budgétaire sur les cantines scolaires en Côte d'Ivoire est disponible sur le site de SOCIAL JUSTICE à l'adresse suivante : [www.socialjustice-ci.net](http://www.socialjustice-ci.net)

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

**ONG Initiative pour la Justice sociale, la transparence et la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire (SOCIAL JUSTICE)**

**[socialjustice.ci@gmail.com](mailto:socialjustice.ci@gmail.com)**

**+225 21 77 63 73**

**+225 69 63 40 62**